Le discours rapporté

Dans un récit, on peut rapporter les paroles ou les pensées d'un personnage de plusieurs façons. Tu sauras reconnaître chaque discours et passer du direct à l'indirect sans erreur.

L'ESSENTIEL

On rapporte des paroles telles quelles au discours direct, ou intégrées au récit au discours indirect, en adaptant pronoms, temps et repères.

Après un verbe au passé : présent → imparfait, futur → conditionnel

Astuce : Au discours indirect, mets-toi à la place du narrateur : le « je » du personnage devient « il » ou « elle », et les guillemets disparaissent.

- Discours direct : paroles citées, après deux-points, entre guillemets.
- Discours indirect : paroles intégrées dans une subordonnée après un verbe de parole.
- Discours indirect libre : sans verbe introducteur ni guillemets, avec les temps du récit.
- Au discours indirect, les pronoms s'adaptent : « je » devient « il » ou « elle ».
- Verbe introducteur au passé : présent devient imparfait, futur devient conditionnel.
- Repères : demain devient le lendemain, hier la veille, ici là.

EXEMPLE GUIDÉ

Transpose au discours indirect : Léna annonça : « Je prends le train ce soir. »

1. Je repère le verbe introducteur : « annonça », au passé simple.
2. Je change le pronom : « je » devient « elle », et j'introduis les paroles par « que ».
3. Je fais la concordance : le présent « prends » devient l'imparfait « prenait », et « ce soir » devient « ce soir-là ».
4. J'écris : Léna annonça qu'elle prenait le train ce soir-là.

PIÈGE DU BREVET

Oublier la concordance des temps

PIÈGE DU BREVET (SUITE)

Après un verbe introducteur au passé, on garde souvent le temps des paroles : « Il annonça qu'il viendra » est incorrect. Regarde d'abord le temps du verbe introducteur ; au passé, le futur devient conditionnel : « Il annonça qu'il viendrait ».

EXERCICE TYPE BREVET

Transposer des paroles

Lis ce texte inventé : « Le capitaine s'écria : "Je ne quitterai pas mon navire !" Les marins se regardèrent. Allaient-ils vraiment rester à bord par cette tempête ? »

1. Identifie les deux formes de discours rapporté utilisées dans ce texte.
2. Réécris la parole du capitaine au discours indirect.
3. Quel verbe de parole introduit sa réplique ? Que montre-t-il ?

Indice : Regarde la ponctuation et la présence ou non d'un verbe de parole ; au discours indirect, pense aux pronoms et au futur après un verbe au passé.

CORRIGÉ

1. La parole du capitaine est au discours direct (deux-points, guillemets, « je »). La question des marins est au discours indirect libre : leurs pensées sont rapportées sans verbe introducteur ni guillemets, à l'imparfait du récit.
2. « Le capitaine s'écria qu'il ne quitterait pas son navire. » « je » devient « il », « mon » devient « son », et le futur devient conditionnel car le verbe introducteur est au passé simple.
3. « s'écria » : le capitaine parle fort, avec vigueur, ce qui montre sa détermination face au danger.